



Municipalité de La Présentation

772, rue Principale, La Présentation (Québec), J0H 1B0

Téléphone: 450-796-2317

Télécopieur: 450-796-1707

Courriel: lpbatiment@mrcmaskoutains.qc.ca

Formulaire de demande de permis

INSTALLATION SEPTIQUE / CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Type de demande

Installation septique

Captage eaux souterraines

Usage

Résidentiel

Autre : _____

* Propriétaire

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse Postale: _____

Téléphone: _____

* Demandeur (si autre que Propriétaire)

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse Postale: _____

Téléphone: _____

* Terrain visé par la demande

Adresse des travaux: _____

Numéro de lot: _____ Matricule: _____

Nombre de bâtiment accessoire: _____ Présence d'une piscine: _____

Nombre chambres à coucher: _____

* Travaux

Date de début des travaux ____/____/20____

Date de fin des travaux ____/____/20____

Coûts de travaux: _____ \$

Professionnel: _____

Ordre: _____

Entrepreneur: _____

#RBQ: _____

* Description des travaux

Signature: _____

Date: ____/____/20____

* Voir liste des documents requis au verso

Formulaire de demande de permis

Documents à fournir

*** Installation septique:**

- Un analyse du sol du terrain récepteur préparé par un professionnel approprié indiquant:
 - La nature du sol et sa perméabilité;
 - La hauteur de la nappe phréatique;
 - La présence de roc ou d'une couche de sol imperméable (le cas échéant).
- Un plan à l'échelle et une vue en coupe du système;
- Un plan d'implantation du système indiquant la localisation précise du système par rapport aux lignes de lots, tout aménagement ou implantation;
- Un plan à l'échelle, comprenant au moins une vue en plan ou une coupe du système tel qu'il sera implanté;
- Un plan à l'échelle indiquant la présence de tout puits de captage d'eau souterraines dans un rayon de 50m;
- Une attestation du requérant, d'un professionnel approprié ou de l'installateur à l'effet que le système, une fois implanté, respectera en tout point les prescription et obligations prévues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2,r.8.

*** Captages des eaux souterraines:**

- Un document indiquant:
 - Le numéro de permis émis par la régie du bâtiment de l'entreprise (puisatier) qui effectuera les travaux d'aménagement de l'ouvrage de captage d'eau souterraine;
 - La capacité de pompage recherchée (besoin en eau à combler);
 - Le type d'ouvrage projeté;
 - Le nombre de personnes qui seront alimentées par l'ouvrage.
- Un plan de localisation à l'échelle indiquant:
 - Les points cardinaux;
 - La localisation de l'ouvrage projetée;
 - La localisation des limites de propriétés et leur distances de l'ouvrage projetée;
 - La localisation des bâtiments sur la propriété et leur distance de l'ouvrage projetées;
 - La localisation de tout système de traitement des eaux usées dans un rayon de 50m;
 - La localisation de toute zone inondable sur la propriété;
 - La localisation de toute parcelle en culture située à moins de 50m.